



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2136

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : ZAC Hauts de Feuilly - Approbation du protocole de liquidation - Avenant n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2136**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **ZAC Hauts de Feuilly - Approbation du protocole de liquidation - Avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-3075 du 7 juillet 1998, la Communauté urbaine de Lyon a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) Hauts de Feuilly à Saint Priest et décidé de concéder sa réalisation à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Le conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Hauts de Feuilly le 26 février 2001. Le programme de réalisation prévoyait la construction de 31 600 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) pour la réalisation d'environ 150 logements sur des produits de type maisons de ville, maisons-patios et maisons de parcs. Le bilan financier prévisionnel des dépenses et des recettes s'équilibrait à hauteur de 8 702 000 € TTC avec une participation de la Communauté urbaine de 2 227 000 € TTC.

Aujourd'hui, la commercialisation est achevée et a permis la construction de plus de 200 logements.

Le conseil de Communauté a approuvé un protocole de liquidation par délibération du 28 septembre 2009. Il prévoyait les modalités et la durée dans lesquelles la SERL doit procéder à la mise en œuvre des derniers travaux de voiries et réseaux, en fonction de l'avancement du dernier programme, ainsi qu'à la liquidation foncière, comptable et administrative de l'opération. Ces missions devaient être achevées au 31 mars 2011.

Compte tenu de l'avancement du dernier programme de promotion immobilière en cours de construction (maisons passives), les derniers travaux de voiries ne pourront être achevés avant fin 2011, au plus tard.

Afin de permettre à la SERL de terminer les derniers travaux et de clôturer cette opération dans les meilleures conditions, la durée du protocole de liquidation doit être prorogée jusqu'au 31 décembre 2012.

L'excédent financier apparaissant au bilan de pré-liquidation s'élève désormais à 853 000 €. Un acompte de 850 000 € a déjà été perçu par la Communauté urbaine en 2009. Le solde sera reversé à l'approbation du bilan de clôture définitif de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Vu le protocole de liquidation approuvée par délibération du 28 septembre 2005 ;

Vu le projet d'avenant ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le prolongement de la durée du protocole de liquidation de la ZAC des Hauts de Feuilly à Saint Priest jusqu'au 31 décembre 2012 afin de permettre à la SERL de terminer les derniers travaux,

b) - l'avenant n° 1 au protocole de liquidation de la ZAC Hauts de Feuilly, à passer entre la Communauté urbaine et la SERL.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.